

N. GHARIANI

L'amélioration continue de la qualité est un des axes stratégiques d'intervention du programme de mise à niveau du secteur public de la santé, conformément aux dispositions du décret N° 2008 - 3325 du 21 octobre 2008.

L'engagement du Ministère de la Santé Publique est indéniable dans le soutien des laboratoires d'analyses de biologie médicale concernant l'amélioration de la qualité de leurs prestations, ainsi que le renforcement de l'accessibilité et de l'offre de ces prestations dans tout le pays et notamment dans les régions sanitaires prioritaires.

Plusieurs supports éducatifs, élaborés par des groupes d'experts biologistes hospitalo-universitaires ont été diffusés par l'Unité des Laboratoires de Biologie Médicale à l'ensemble des laboratoires d'analyses de biologie médicale des secteurs public et privé ; citons à titre d'exemple le manuel sur «le contrôle de qualité interne en biochimie clinique» distribué récemment.

Par ailleurs, l'évaluation externe de la qualité des analyses médicales est réalisée par le contrôle de qualité national, organisé par l'Unité des Laboratoires de Biologie Médicale une fois par an dans les disciplines suivantes : biochimie, hématologie, parasitologie et bactériologie et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de la santé publique du 22 janvier 2010.

Selon les exigences de la loi N°2002-54 du 11 juin 2002, relative aux laboratoires d'analyses médicales, notamment son article 17, le responsable du laboratoire doit se conformer aux règles de bonne pratique de laboratoire, qui sont fixées par arrêté du ministre de la santé publique du 12 mai 2011.

Dès la parution de l'arrêté sus-mentionné, le guide de bonne pratique de laboratoire (GBPL) a été diffusé à tous les laboratoires d'analyses de biologie médicale, ainsi qu'aux établissements d'enseignement supérieur (facultés de médecine et de pharmacie, écoles supérieures de santé de formation des techniciens supérieurs en biologie).

Directrice de l'Unité  
des Laboratoires  
de Biologie Médicale

L'objectif essentiel de ce guide, en se conformant à ses règles, est de garantir la fiabilité des résultats d'analyses dont le laboratoire a la charge.

En outre, la sécurité du personnel doit être assurée et les conditions environnementales doivent être respectées.

L'implication de tout le personnel du laboratoire, toutes qualifications confondues, est nécessaire à la mise en place d'un système qualité, qui doit être dynamique en vue de garantir l'amélioration continue de la qualité des prestations du laboratoire d'analyses médicales.